



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

URSS

Question écrite n° 31213

Texte de la question

M Eric Raoult attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, sur la situation des Arméniens du Caucase. En effet, à la suite des récents événements de Bakou, des exodes massifs ont eu lieu dans la région du haut Karabakh. De source soviétique officielle, 200 000 Azeris, souvent d'origine paysanne, ont ainsi quitté les confins de l'Arménie pendant que plus de 300 000 Arméniens quittaient l'Azerbaïdjan pour se rendre en Arménie, à Moscou ou en Asie centrale. Cet exode massif a revêtu un caractère particulièrement dramatique dans le secret le plus absolu, imposé par le pouvoir soviétique. La diaspora arménienne, à travers le monde et sa communauté en France, est particulièrement inquiète de cette absence totale d'information sur la situation caucasienne. Les autorités soviétiques doivent accepter qu'une mission de parlementaires français puisse se rendre sur place, rapidement, pour se rendre compte, comme l'a proposé le groupe d'études sur la question arménienne de l'Assemblée nationale. Le Quai d'Orsay devrait appuyer cette démarche auprès du pouvoir soviétique. Il lui demande ce qu'il compte entreprendre en ce sens pour soutenir cette initiative.

Texte de la réponse

Reponse. - L'honorable parlementaire a bien voulu exprimer au Gouvernement son inquiétude sur le sort de la communauté arménienne d'URSS. Ce sentiment est partagé par le Gouvernement français qui suit depuis déjà de longs mois avec une extrême attention les événements survenant dans le Caucase. Depuis 1987, la situation dans cette région n'a en effet cessé de se compliquer et de s'aggraver. Le difficile problème du Haut-Karabakh, territoire enclavé dans la République d'Azerbaïdjan, mais peuple majoritairement d'Arméniens et dont l'Arménie réclame le rattachement, n'a pu être réglé par aucune des formules mises en place par Moscou (notamment la mise sous tutelle directe du pouvoir central). La situation est explosive depuis plusieurs mois, risquant à tout moment de dégénérer en violences et en affrontements interethniques, comme cela fut déjà le cas à plusieurs reprises, notamment en janvier dernier. En outre, l'Arménie et le Haut-Karabakh sont soumis à un quasi-blocus dont les conséquences sont très préjudiciables pour les populations. La France a réagi avec diligence et compassion au terrible séisme qui a détruit un tiers de l'Arménie en décembre 1988 et donne lieu à un exceptionnel élan de solidarité dans notre pays. Elle reste très attentive au sort de la communauté arménienne à laquelle elle est liée par des liens très forts et très anciens. Aussi bien, sans vouloir interférer dans un problème intérieur de l'URSS, les autorités françaises saisissent-elles toutes les occasions pour formuler leur préoccupation aux autorités soviétiques et leur exprimer l'espoir que soient rétablies les conditions d'une coexistence durable et pacifique entre les communautés en présence. Le ministre d'Etat, ministre des affaires étrangères, a adressé, le 21 janvier dernier, un message au ministre des affaires étrangères de l'URSS, M Chevardnadze, pour lui exprimer la très vive émotion de la France, en soulignant combien des événements dramatiques qui se déroulaient alors en Arménie et en Azerbaïdjan étaient douloureusement ressentis dans notre pays. Le sujet est régulièrement évoqué dans les entretiens ministériels. La France est bien consciente de l'extrême gravité et de la complexité de la situation. Tout en évitant tout ce qui peut exacerber les tensions intercommunautaires, la France apporte son soutien aux initiatives susceptibles de soulager le sort des populations éprouvées comme, par exemple, la récente décision de la Commission des communautés d'accorder aux populations réfugiées arméniennes et azeres une aide d'urgence, notamment médicale de 500 000 ECU (dont 300 000 ECU pour l'Arménie). Dans cette période douloureuse, le Gouvernement tient à assurer

la communauté arménienne de France, dont il connaît les sentiments, de sa vigilance et de sa solidarité. Le ministère des affaires étrangères n'a pas, à ce stade, été saisi d'une demande de parlementaires souhaitant se rendre sur place ; il va de soi que le ministère est disposé, le cas échéant, à effectuer les démarches nécessaires auprès des autorités soviétiques afin de faciliter l'organisation d'une telle mission.

Données clés

Auteur : [M. Raoult ?ric](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 31213

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 9 juillet 1990, page 3195